

## Règlement du Championnat de France Féminin de Match Racing



### 1. Organisation :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing sera organisé du 22 au 24 novembre 2019 par la Ligue de Voile de Normandie (Caen). Cette épreuve décerne le titre de « Championne de France Féminin Match Racing – 2019 ».

### 2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est réservé :

- aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur. Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur et en copie au Département Habitable de la FFVoile ([habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)), au plus tard le 15 octobre 2019.

### 3. Inscription :

→ Au Championnat de France Féminin de Match Racing 2019 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation à la Ligue de Voile de Normandie.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Féminin Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée
- chèque de constitution de dossier : 330 € par équipage  
(à joindre obligatoirement au formulaire d'inscription)
- le chèque de caution matériel : Montant cf avis de course

### Dossier à envoyer à :

Ligue de Voile de Normandie  
27 rue de la Mailleraye – 76600 Le Havre  
Tél : 02 35 21 38 88 - 02 35 21 95 96 – mail : [contact@voilenormandie.fr](mailto:contact@voilenormandie.fr)  
Site internet : <http://www.voilenormandie.fr>



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

#### 4. Equipage :

1.1 Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipières et supérieur à 5 équipières. Le poids maximum de l'équipage (barreuse inclus) est fixé à 272 kg.

1.2 Toute équipière devra posséder une licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

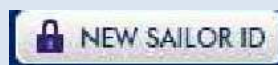
ou :

- d'une licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique ») accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

**Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :**

**<http://www.sailing.org/sailors/index.php>**



Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme : (en haut à droite)

#### 5. Règles applicables :

Le Championnat de France Féminin Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrentes peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.